

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 MAI 2023****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 5

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-CINQ MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 MAI 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BELIN (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Jean-Luc MATTEL), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : DSP DU DOMAINE NORDIQUE - APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JUIN POUR LA LOCATION DE SKI ROUES A L'ETE 2023 ET L'ACCES A LA PISTE DE SKI A ROULETTES ET AU STADE DE BIATHLON

DEL 2023-61**Rapporteur : Bertrand DOLIGEZ**

Vu l'article L.3114-6 du Code de la Commande Publique, et l'article 40 du contrat de concession signé entre la SARL ALPINUM EVENTS et la Commune, imposant la validation par le Conseil Municipal des tarifs des délégations de services publics ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs figurant en annexes :

- L'accès à la piste de ski à roulettes pour l'été 2023 et au stade de biathlon jusqu'au 31 mars 2024
- La location de ski pour l'été 2023

Et applicables à compter du 1^{er} juin 2023 proposés par la SARL ALPINUM EVENTS, délégataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:**Pour : 12****Contre :****Abstention :**

Article 1 : DE VALIDER les tarifs du Domaine Nordique (joint en annexes) proposés par la SARL ALPINUM EVENTS, délégataire, applicables dès le 1^{er} juin 2023.

En Mairie, le 25 mai 2023
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230525-DEL202361-DE

